

Énoncé de politique de placement

Fonds distincts actions mondiales fondamentales Manuvie



Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Le fonds cherche à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux.

Stratégie de placement

Ce fonds investira dans des parts du fonds d'actions mondiale fondamentales, une fiducie de fonds commun de placement, ou dans un fonds sensiblement similaire (le « fonds sous-jacent »). La stratégie d'investissement ci-dessous est celle du fonds sous-jacent et est directement tirée du prospectus simplifié du fonds sous-jacent. Pour toutes les références, consultez le prospectus.

Le conseiller en valeurs a recours à une méthode de placement fondamentale ascendante pour choisir des titres provenant de partout dans le monde. Une analyse exclusive est utilisée pour interpréter et analyser les bénéfices économiques historiques d'une société afin de bien comprendre la société faisant l'objet de l'examen. Des facteurs comme l'ampleur et la volatilité des bénéfices, les avantages concurrentiels, les produits et d'autres stimulateurs de rendement d'une société sont également pris en considération dans le choix des titres qui composeront le portefeuille du fonds. Veuillez-vous reporter à la sous-rubrique « **Intégration de la durabilité** » de la rubrique « **Information applicable à un ou à plusieurs Fonds** » pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont le fonds intègre les facteurs ESG dans le cadre de son processus de placement.

Le fonds peut détenir de la trésorerie ou des titres du marché monétaire à court terme à des fins administratives ou en période de recherche d'occasions de placement ou en raison des conditions générales du marché, de la conjoncture économique ou de la situation politique.

Le fonds peut également investir une partie ou la totalité de ses actifs dans d'autres fonds d'investissement, notamment des fonds sous-jacents et des FNB, qui peuvent être gérés ou non par le gestionnaire (ou une société membre de son groupe ou avec qui il a des liens), pour obtenir une exposition indirecte aux marchés, aux secteurs ou aux catégories d'actifs appropriés. Le fonds peut investir dans des fonds d'investissement gérés par des gestionnaires de placement indépendants s'il n'existe aucune occasion de placement appropriée dans des fonds membres du groupe.

Les fonds sous-jacents seront choisis en tenant compte, entre autres, de l'objectif et des stratégies de placement du fonds sous-jacent ainsi que de son rendement passé et de sa volatilité. Veuillez-vous reporter à la sous-rubrique « **Investir dans des fonds négociés en bourse (« FNB »)** » de la rubrique « **Dispenses et autorisations** ».

Le fonds peut investir dans des dérivés ou les utiliser à des fins de couverture et de placement, conformément à son objectif de placement et suivant ce qui est autorisé par les lois sur les valeurs mobilières applicables, ou encore conformément à la dispense décrite à la sous-rubrique « **Dispense relative aux dérivés** » de la rubrique « **Dispenses et autorisations** ». Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture dans l'éventualité où le fonds aurait des rentrées ou des sorties de fonds importantes et pour protéger les actifs du fonds. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de placement pour investir indirectement dans des titres ou sur des marchés de capitaux et pour obtenir une exposition à d'autres monnaies. Vous trouverez plus de détails sur les dérivés, notamment sur les dérivés auxquels pourrait recourir le fonds, à la rubrique « **Risque associé aux dérivés** ».

Le fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer un revenu supplémentaire et/ou gérer son encaisse à court terme. Veuillez-vous reporter à la rubrique « **Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres** » et à la sous-rubrique « **Placements dans des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres** » de la rubrique « **Responsabilité de l'administration d'une OPC – Politiques et pratiques** » pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour le ou les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chacun des principaux risques, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

- risque associé à l'épuisement du capital
- risque de concentration
- risque de contrepartie
- risque de change
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de capitaux propres
- risque associé aux FNB
- risque associé aux placements étrangers
- risque associé aux séries multiples
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux porteurs de titres importants
- risque associé à la fiscalité
- risque associé aux fonds sous-jacents

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies, ainsi que sur les objectifs et les risques associés au(x) fonds sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit, veuillez-vous reporter au prospectus du ou des fonds sous-jacents ou communiquer avec nous pour en obtenir un exemplaire imprimé.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street N.,
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.manuvie.ca

Québec et clientèle francophone
1 800 355-6776

Canada, à l'exception du Québec
1 888 790-4387

Pour obtenir des renseignements sur le traitement des problèmes que vous ne pouvez pas résoudre avec nous, communiquez avec le Service de conciliation en assurance de personnes au **1 800 268-8099** ou sur son site Web à **www.oapcanada.ca**.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site **www.assuris.ca** pour obtenir de plus amples détails.

Pour savoir comment communiquer avec l'organisme de réglementation des assurances de votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des autorités de réglementation des assurances à l'adresse **www.ccir-ccrra.org**.